



**Commission  
d'Administration  
provisoire instituée  
dans le cadre  
de l'article R-712-5  
du Code de Commerce**

**Consultation électronique  
Du 23 au 27 mars 2020**



## ORDRE DU JOUR

<b>1. CODE DE L'URBANISME : validation des avis émis depuis le 19 février 2020</b>	<b>Délibération</b>
<b>2. FINANCES</b> ➤ <b>Budget primitif 2020</b>	<b>Délibération</b>



En application de l'article 2.1.4.1. du Règlement Intérieur de CCI France applicable à notre Institution Consulaire une consultation électronique a été organisée et s'est déroulée de la façon suivante :

- **Du 23 mars 2020 au 24 mars 2020** : Ouverture des débats - possibilité pour les Membres de la Commission d'Administration Provisoire de faire part de leur contribution au débat ou de poser des questions par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : [rlaurent@vaucluse.cci.fr](mailto:rlaurent@vaucluse.cci.fr)
- 23 mars à 10 h : visioconférence entre les Membres de la Commission d'Administration Provisoire, Madame Sabrina BIGA, représentant Monsieur le Préfet de Région, le Secrétaire Général et le Directeur Financier de la CCI de Vaucluse pour une présentation du budget primitif 2020
- **Du 25 mars 2020 au 27 mars 2020 à 12 h** : votre électronique par l'envoi du bulletin de vote à l'adresse suivante : [rlaurent@vaucluse.cci.fr](mailto:rlaurent@vaucluse.cci.fr)



Ont participé au vote : Monsieur Marc CHABAUD, Monsieur Luc CRESPO et Monsieur Bruno DELORME.

Résultat du vote (les bulletins de vote sont annexés aux présentes) :

Délibération	Pour	Contre	Abst.
<b>1. CODE DE L'URBANISME : validation des avis émis depuis le 19 février 2020</b>	3		
<b>2. FINANCES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Budget primitif 2020</b></li></ul>	3		

Consultation Électronique  
Commission d'Administration Provisoire

**Date limite de réponse : 27 mars 2020 à 12 h**

NOM Prénom

Marc Chabaud

Délibération	Pour	Contre	Abst.
1. CODE DE L'URBANISME : validation des avis émis depuis le 19 février 2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. FINANCES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Budget primitif 2020			


Fait à

Noves

Le

25.02.20

SIGNATURE



Réponse par mail : [riaurent@vaucluse.cci.fr](mailto:riaurent@vaucluse.cci.fr)

Consultation Électronique  
Commission d'Administration Provisoire

**Date limite de réponse : 27 mars 2020 à 12 h**

NOM Prénom CRESPO LUC

Délibération	Pour	Contre	Abst.
1. CODE DE L'URBANISME : validation des avis émis depuis le 19 février 2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. FINANCES • Budget primitif 2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à Forcières Le 25 mars 2020

SIGNATURE



Réponse par mail : [rlaurent@vaucluse.cci.fr](mailto:rlaurent@vaucluse.cci.fr)

Consultation Électronique  
Commission d'Administration Provisoire

**Date limite de réponse : 27 mars 2020 à 12 h**

NOM Prénom DELORME Bruno

Délibération	Pour	Contre	Abst.
1. CODE DE L'URBANISME : validation des avis émis depuis le 19 février 2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. FINANCES • Budget primitif 2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à Dragon Le 25/03/2020

SIGNATURE



Réponse par mail : [rlaurent@vaucluse.cci.fr](mailto:rlaurent@vaucluse.cci.fr)

## CODE DE L'URBANISME

### Validation des avis émis depuis le 19 février 2020

Nous soussignés, Marc CHABAUD, Luc CRESPO et Bruno DELORME, membres de la commission provisoire instituée dans le cadre de l'article R-712-5 du Code de Commerce,

Considérant les articles L 712-9 et R 125-5 du Code de Commerce,

Considérant la décision de Monsieur le Préfet de Région du 31 mai 2017 plaçant la CCI de Vaucluse sous le régime de la Tutelle renforcée,

Considérant la décision de Monsieur le Préfet de Région du 8 octobre 2018 suspendant l'Assemblée Générale et le Bureau de la CCIT de Vaucluse et instituant une Commission provisoire en charge de la gestion et de l'expédition des affaires courantes de la CCIT de Vaucluse, et confiant au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales l'exécution de l'arrête susvisé du 8 octobre 2018,

Considérant l'article L121-4 du code de l'Urbanisme qui associe les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales aux Personnes Publiques associées à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme,

Considérant l'article R214-1 du code de l'Urbanisme et l'article L. 214-1 du même code qui prévoient que les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales sont consultées par les communes dans le cadre de l'instauration de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés,

Considérant l'article 25 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse qui prévoit que le Président bénéficie sur délibération de l'Assemblée Générale, d'une délégation de compétence pour exprimer au nom de la Chambre les avis requis par les lois et règlements sous réserve de rendre compte à l'Assemblée Générale des avis exprimés en application de la délégation qu'il a reçue,

Mais considérant également une décision en date du 19 décembre 2012 du Conseil d'État qui confirme que les avis qu'émet une CCI doivent être pris par une délibération de son Assemblée Générale eu égard au fait que si ces actes ne relèvent ni de l'administration ni du fonctionnement courant de la CCI, ils ne peuvent pas être délégués au titre de l'article L 712- du Code de Commerce à une autre instance, dont le Président,

Considérant les avis émis par la CCI de Vaucluse depuis le 19 février 2020 :



02/03/2020	Mairie de St-Hippolyte-le-Graveyron	Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Avis favorable
02/03/2020	Mairie de Cavaillon	Règlement local de Publicité	Avis favorable
02/03/2020	Mairie d'Orange	Règlement local de Publicité	Avis favorable
02/03/2020	Mairie de Gordes	Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme	Avis favorable

Approuvons les avis listés ci-dessus émis par la CCI de Vaucluse depuis le 19 février 2020.





## FINANCES

### BUDGET PRIMITIF 2020

Nous soussignés, Marc CHABAUD, Luc CRESPO et Bruno DELORME, membres de la Commission Provisoire instituée dans le cadre de l'article R-712-5 du Code de Commerce,

Considérant les articles L 712-9 et R 125-5 du Code de Commerce,

Considérant la décision de Monsieur le Préfet de Région du 31 mai 2017 plaçant la CCI de Vaucluse sous le régime de la Tutelle renforcée,

Considérant la décision de Monsieur le Préfet de Région du 8 octobre 2018 suspendant l'Assemblée Générale et le Bureau de la CCIT de Vaucluse et instituant une Commission provisoire en charge de la gestion et de l'expédition des affaires courantes de la CCIT de Vaucluse, et confiant au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales l'exécution de l'arrête susvisé du 8 octobre 2018,

Considérant le budget primitif 2020 tel qu'il a été présenté lors de la visioconférence du 23 mars 2020 et figure en annexe,

Approuvons le budget primitif 2020.